

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-LE-BOUVERET
VENDREDI 20 MARS 2026 - 19 heures**

Le vingt mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué le seize mars deux mille vingt-six par Monsieur Jean-Marc BOUCHET, maire sortant, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Marco VAN INTHOUDT, doyen d'âge puis de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, élu maire.

En vertu de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Marc BOUCHET, maire sortant, demande à Monsieur Marco VAN INTHOUDT, doyen d'âge de bien vouloir prendre la présidence afin de faire l'appel des conseillers, de les déclarer installer dans leurs fonctions, de vérifier le quorum, de procéder à l'approbation du dernier PV établi avant le renouvellement, et d'organiser le bureau de vote pour procéder à l'élection du Maire.

Monsieur Thomas AILLOUD est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Marco VAN INTHOUDT procède à l'appel des conseillers présents :

AILLOUD Thomas, BAILLEUL Viridiana, BAU Patrick, BOUCHET Jean-Marc, BOYER Marie, CHRISTIN-BENOIT Aurélie, CRUZ Bernadette, DE OLIVEIRA Patrick, DESAIRE Natalia, DEVAUX Baptiste, GAVARD Cédric, PILLET Stéphanie, TISSOT Aurégane, TISSOT Stéphane, VAN INTHOUDT Marc.

Il donne à présent lecture des résultats constatés au procès-verbal de l'élection du 15 Mars 2026 et déclarer installés dans leur fonction de Conseillers Municipaux :

Nombre d'inscrits : 532
Nombre de votants : 288
Nombre d'exprimés : 242

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus
Liste conduite par « Pour Villy »	BOUCHET Jean-Marc
Liste conduite par « Pour Villy »	BAILLEUL Viridiana
Liste conduite par « Pour Villy »	AILLOUD Thomas
Liste conduite par « Pour Villy »	BOYER Marie
Liste conduite par « Pour Villy »	BAU Patrick
Liste conduite par « Pour Villy »	CHRISTIN BENOIT Aurélie
Liste conduite par « Pour Villy »	DEVAUX Baptiste
Liste conduite par « Pour Villy »	CRUZ Bernadette
Liste conduite par « Pour Villy »	DE OLIVEIRA Patrick
Liste conduite par « Pour Villy »	DESAIRE Natalia
Liste conduite par « Pour Villy »	GAVARD Cédric
Liste conduite par « Pour Villy »	PILLET Stéphanie
Liste conduite par « Pour Villy »	TISSOT Stéphane

Liste conduite par « Pour Villy »	TISSOT Aurégane
Liste conduite par « Pour Villy »	VAN INTHOUDT Marco

Mme TISSOT-VIEULLES Sylvie et Monsieur Benoit FALCONNET sont suppléants.

La liste « Pour Villy » menée par Monsieur Jean-marc BOUCHET été élue avec 242 voix.

Le quorum (8) est atteint, tous les conseillers étant présents.

Monsieur Marco VAN INTHOUDT demande l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal, celui-ci est approuvé.

Monsieur VAN INTHOUDT organise le bureau de vote puis l'élection du Maire. A l'issue de l'élection du maire, celui-ci prendra la suite de la présidence de la séance.

DELIBERATIONS

➤ Élection du maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2122-1 à L2122-17 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Considérant la candidature de Monsieur BOUCHET Jean-Marc ;

Sous la présidence de Monsieur VAN INTHOUDT Marco, membre plus âgé du conseil municipal conformément à l'article L.2122-8 du code général des collectivités territoriales ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

a obtenu :

- Monsieur BOUCHET Jean-Marc : 14 voix

Le conseil municipal **PROCLAME** élu Maire, Monsieur BOUCHET Jean-Marc, immédiatement installé dans ses fonctions.

➤ Détermination du nombre d'adjoints

Le maire rappelle que conformément à l'article L. 2122-1 du Code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;

Le maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de Villy le Bouveret un effectif maximum de 4 adjoints. Il vous est proposé la création de 3 postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 15 membres.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

✓ **DECIDE** la création de 3 postes d'adjoints

=> **adoptée à l'unanimité**

➤ **Election des adjoints au Maire**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-1 et suivants ;

Vu la délibération approuvant la création de 3 postes d'adjoints au maire, en application de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de 3 maires adjoints ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Considérant que les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner ;

Considérant la liste de candidature conduite par Monsieur BAU Patrick ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

a obtenu :

– La liste conduite par Monsieur BAU Patrick a obtenu 15 voix.

SONT ELUS adjoints au maire de Villy le Bouveret selon le rang ci-après indiqué et sont immédiatement installés dans leurs fonctions :

- 1^{er} adjoint : Monsieur BAU Patrick
- 2^{ème} adjointe : Madame CRUZ Bernadette
- 3^{ème} adjoint : Monsieur GAVARD Cédric

➤ **Lecture et remise d'une copie de la charte de l'élu local (article L2121-7 du CGCT)**

POSTULATS

- Prochaines désignations à faire lors des séances à venir
 - CCAS
 - Syane
 - SMS
 - Correspondant défense
 - Référent sécurité routière
 - Référent bibliothèque
 - CIID
 - CCID
 - Commune forestière
 - SCOT (ccpc)
 - Syr'Usses (ccpc)
 - Correspondant incendie et secours

RAPPORT DES ACTIONS

- Terrain multisport
Le démontage est prévu le 11 avril par la commune. Toute aide est la bienvenue. En cas de mauvais temps, le démontage sera reporté au samedi 18 avril.

INFORMATIONS

Le Maire expose diverses informations :

- Agenda à venir :
 - 26 mars : marché de producteurs AMAP 100 bornes
 - 27 mars : assemblée générale du Cercle Rural
 - 1^{er} avril : chasse aux œufs - APEMV
 - 3 avril : chasse aux œufs - Graines de Favis
 - 20 avril : Cinébus

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions

Monsieur le Maire lève la séance à 20h10

Le secrétaire de séance
Thomas AILLOUD

Affiché le : 2/5/2026
Mis en ligne le : 2/04/2026

A Villy-le-Bouveret, le 31 mars 2026

Le Maire,
Jean-Marc BOUCHIER

